



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi treize octobre à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

| | |
|-------------------------------------|--|
| Date de convocation : 06/10/2023 | M. François OUZILLEAU, Maire, |
| Conseillers en exercice : 35 | M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints |
| Conseillers présents : 31 | |
| Conseillers votants : 35 | M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, Madame Alice ORMIERES, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux |

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Denis AIM à M. François OUZILLEAU
M. Jean-Marie M BELO à M. Johan AUVRAY
Mme Lydie BRIOULT à M. Jérôme GRENIER
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à M. Antoine RICHARD

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier VANBELLE

N° 099/2023

Rapporteur : Johan AUVRAY

OBJET : Terre de jeux 2024: Appel à projet événementiel

L'année 2024 marque un tournant historique pour la Ville de Vernon puisqu'elle accueillera le Relais de la Flamme Olympique sur son territoire. Au-delà de l'effervescence sportive, les Jeux Olympiques de 2024 sont l'occasion pour la ville de mettre en avant son histoire, sa culture et son patrimoine. Les festivités s'étendront bien au-delà des enceintes sportives, englobant des festivals culturels, des expositions artistiques et des rencontres interculturelles.

La municipalité a développé et amélioré considérablement les événements proposés aux Vernonnais lors de ces 8 dernières années (Foire de Vernon, Vernon Scintille, Destination Vernon, Fête de la musique). Cette montée en puissance a permis à la ville d'augmenter le parc événementiel ainsi que son savoir-faire en matière d'organisation.

Dans le but de permettre l'émergence de nouveaux événements, la ville a mis en place un



appel à projet événementiel au profit des jeunes l'an passé et souhaite renouveler cette initiative pour 2024. Cet appel à projet s'inscrit dans la continuité de la politique événementielle de la Ville et devra avoir un lien avec les objectifs « Terre de jeux 2024 » et le Relais de la Flamme. Cet appel à projet sera soumis à un règlement.

Après réception des candidatures, la sélection du lauréat se fera dans le cadre d'une commission créée spécifiquement pour cet appel à projet.

Le lauréat ayant obtenu la meilleure note pourra organiser un événement d'envergure sur Vernon. La ville proposera un calendrier et le choix entre plusieurs sites pour la tenue de l'évènement qui sera retenu.

Un partenariat avec les services de la ville permettra par ailleurs à ce candidat de bénéficier de l'aide suivante pour la réalisation de son projet :

- Accompagnement administratif (dossier préfecture, arrêtés, plans...) ;
- Conseils en matière d'organisation et de sécurité ;
- Un catalogue avec le prêt exceptionnel du matériel de la ville et le savoir-faire des agents ;
- Une subvention d'un montant maximum de 10 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le cahier des charges présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- LANCE un appel à projet pour l'organisation d'un événement d'envergure à Vernon,
- APPROUVE le cahier des charges annexé,
- APPROUVE la constitution d'une commission ad hoc pour le choix du lauréat, constituée du Maire, du Maire adjoint en charge de l'évènementiel et des sports, de la Maire adjointe en charge de la vie associative et de la participation citoyenne et de la Maire adjointe en charge de la culture et du patrimoine,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à émettre l'appel à projet, à signer tout document et à mener toute action en vue de la réalisation de cette opération.

Vies associative et événementielle, sport et citoyenneté

Avis favorable

Délibéré :

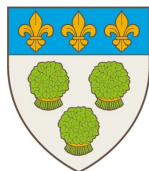
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Terre de Jeux 2024 : Appel à projet événementiel

Dans le but de permettre l'émergence de nouveaux événements d'envergure portés par la jeunesse vernonnaise, la ville souhaite mettre en place un appel à projet événementiel à visée culturelle et sportive. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la politique événementielle de la Ville. Les projets présentés dans le cadre de cet appel à projet devront avoir un lien avec la labellisation de la commune « Terre de Jeux 2024 » et le Relais de la Flamme que Vernon accueillera sur son territoire le 6 juillet prochain.

Dossier de candidature

Il est attendu par la commune, un dossier de présentation détaillée de l'événement indiquant notamment le public et les objectifs visés.

Le statut associatif n'est pas obligatoire pour la phase de présentation, néanmoins il le sera si le projet est sélectionné. Un délai sera accordé pour la constitution de l'association, la ville pourra apporter son soutien dans les démarches à entreprendre.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une présentation du porteur de projet, responsable de l'organisation de l'évènement
- La fiche appel à projet ci-joint
- Une note d'intention avec croquis (ou simulation) qui indiquera les orientations du projet
- Un portfolio de réalisations (sélectionnées en fonction de leur pertinence à l'égard de l'appel à projets)
- Un budget prévisionnel détaillé

Date limite de dépôt des dossiers : 20 février 2024 à minuit (cachet de la Poste faisant foi).
Tout dossier arrivé après cette date ne sera pas pris en compte.

Critères de sélection

La sélection du projet reposera sur différents critères, dont voici une liste non exhaustive :

- Originalité du projet
- Faisabilité de l'évènement
- Contribution au rayonnement et à l'image de Vernon
- Moyens proposés par le porteur du projet, financements, logistique

- Connaissances des consignes de sécurité

La gratuité de l'événement est souhaitée par la ville.

La commune portera toute son attention aux projets qui pourront s'inscrire en complément de la programmation annuelle événementielle, culturelle et sportive de la commune (avec la possibilité de s'inscrire dans un événement existant) et notamment ceux en lien avec les objectifs « Terre de jeux 2024 » et le Relais de la Flamme.

La sélection du lauréat se fera dans le cadre d'une commission créée spécifiquement pour cet appel à projet.

Périmètre concerné

3 sites seront privilégiés :

- Esplanade Jean Claude Asphe
- Parc des Tourelles
- Parc naturel urbain de la fonderie

Il sera possible de proposer d'autres lieux si les spécificités du site concerné répondent aux contraintes techniques, réglementaires et sécuritaires.

Calendrier

La durée de l'événement ne devra excéder trois jours consécutifs. Cet événement devra être positionné dans la période se déroulant du 30 avril au 30 septembre 2024.

Partenariat et organisation technique

Le soutien de la commune sera accordé par le versement d'une subvention de fonctionnement de maximum 10 000 € pour contribuer à l'organisation de l'événement dans les meilleures conditions.

La ville se réserve un droit de regard sur la totalité de l'organisation qui découle d'un partenariat entre la commune et l'association. Le service événementiel, instructeur des dossiers, accompagnera les organisateurs pour :

- Un soutien administratif comme la déclaration du dossier préfecture, si cela est nécessaire
- L'élaboration des plans et des consignes de sécurité
- La formation technique : montage de barnums, barrières BAAVA, praticables, etc
- Un renfort logistique par la proposition d'un catalogue pour le prêt exceptionnel de matériel (dont livraison) incluant : scène mobile dont le montage ; extincteurs ; barrières, etc
- Des supports de communication : l'ensemble des supports de communication de la ville de Vernon

Le matériel mis à disposition devra être restitué dans son état de livraison.

Les dossiers sont à envoyer à :

Service évènementiel, Mairie de Vernon Place Barette 27200 VERNON

Ou par email à evenementiel@vernon27.fr

Date : _____

Lieu(x) d'implantation :

Contraintes techniques et conditions de réalisation et/ou d'installation :

Descriptif du budget (en annexe) :

Je soussigné(e) _____

certifie avoir pris connaissance de l'appel à projet et être en accord sur tous ces termes.

Fait à _____ le _____.

Signature